Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 6 (1868)

Heft: 36

Artikel: La lanterne

Autor: Monnet, L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179930

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

E-ESEN BDE E.'AEBGDNEENEENE:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La lanterne.

Ce mot a acquis quelque célébrité à l'époque de la grande révolution française, pendant laquelle il arriva souvent que des hommes odieux à la population furent pendus aux cordes des lanternes destinées à l'éclairage des rues. A la lanterne les aristocrates! criait-on alors; et il était rare que ce cri terrible ne fût pas suivi d'une prompte exécution.

Ce mot qui rappelle donc la vengeance populaire, qui semble porter en lui une menace, un souffle révolutionnaire, a non-seulement été appliqué aux scènes dont nous venons de parler, mais on la placé depuis longtemps en tête de pamphlets politiques, de journaux ayant pour but de saper les abus des gouvernements et des partis.

Le journal de M. Rochefort, qui fait tant de bruit aujourd'hui, n'est donc pas le premier en ce genre, et n'a rien de nouveau dans son titre, ni même dans son format. D'après un journal français, le *Gaulois*, la *Lanterne* serait la douzième fille de la famille et M. Rochefort ne serait que le plagiaire de Dorfeuille, de Goret et de Mirabeau, le jeune.

La première, en date, de toutes ces lanternes, parut au mois de mai de 1789; elle portait en soustitre: « le Fléau des Aristocrates » et avait même format, mêmes caractères, même papier que la Lanterne de 1868. En guise de couillards typographiques, de petites lanternes et de petits fléaux exactement comme cela se pratique aujourd'hui. Cette aînée des lanternes françaises se tirait à 17,000, chiffre exorbitant pour l'époque. Après quelques semaines d'existence, elle prit le format in-8° au lieu de l'in-18, et allongea ainsi son sous-titre: « la Pièce curieuse, spectacle national pour les aristocrates. »

Le lendemain de la prise de la Bastille, cette seseconde Lanterne dut faire place à une troisième qui se baptisa hardiment : « Lanterne RÉPUBLI-

Le pratique et prudent citoyen Dorfeuille rencontrant, en janvier 1790, cette troisième Lanterne « sans mèche et sans huile, n'éclairant plus personne, » la prit en pitié, l'allégea de cette grosse épithète de « républicaine » et en fit modestement la Lanterne magique.

Six mois plus tard, le citoyen Ballio trouvant que ce dernier titre manquait de gravité, il en fit la Lanterne des Français, qui n'eut que six numéros.

Cette Lanterne fut rallumée par un vigoureux

champion, Mirabeau le jeunc, et il est peu probable que Rochefort atteigne jamais à l'audace, à la hautaine impertinence, au talent goguenard du petit frère du grand Mirabeau.

Voici un échantillon de son style :

- « La voici, la voilà, messieurs et mesdames, la » Lanterne magique nationale, la pièce vraiment » curieuse! Vous allez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que l'amour de la liberté seule pouvait produire : le despotisme et l'aristocratie, le
- » despote et les aristocrates, traités par la nation » comme le diable l'a été autrefois par le bienheu-
- » reux St-Michel.
- » Vous verrez les guerriers citoyens, les citoyens » guerriers, les héros de la Bastille, les troupes lé-
- » geres des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel,
- » les chasseurs des barrières, les capucins travestis
 » en sapeurs; les dames de la nation et les nones
- » défroquées, et toute l'armée patriotique, et l'il-
- » lustre Coupe-Tête, et le bon d'Orléans, et le Châ-
- » telet, et la lanterne, et toutes les merveilles de » la révolution.
- » Enfin vous allez voir ce que vous allez voir; la
 » vue n'en coûte rien; on rend l'argent aux mécon-
 - » tents et nous payons à bureau ouvert comme la » Caisse d'escompte paiera au mois de juillet. »

Puis venaient, sans aucun ménagement, les personnalités. Necker, ministre de Louis XVI, ne fut point épargné, malgré ses remarquables et consciencieux travaux sur les finances de la France, malgré les sages conseils qu'il donnait au roi et son entier dévouement à la chose publique. Voici en quels termes la Lanterne magique nationale s'exprimait à son égard :

« Voyez-vous Necker le Sage, Necker le Ver-» tueux, Necker le Grand homme, Necker le Dieu, » Necker le Charlatan, qui revient de Suisse, et » qui arrive à l'Hôtel-de-Ville. »

On sait que Necker, pendant son ministère, fit de fréquents séjours en Suisse. Il y venait chercher le calme nécessaire à ses ingrats et difficiles travaux. Nous l'avons déjà dit l'autre jour, c'est à Beaulieu qu'il écrivit son fameux compte-rendu. — Mais laissons parler la Lanterne:

- « Entendez-vous Necker qui demande la grâce du » baron de Bézenval. Il ne sait pas que quand on est
- » assez puissant pour demander la grâce de son ami,
- » il ne faut demander que son jugement.
 - » Voyez le maire qui vient d'arriver de la lune,

- » et les électeurs qui se sont fait municipaux ; voyez-
- » vous tous ces habiles gens qui savent leur Pater
- » sur le bout du doigt. Ils s'écrient : Fiat voluntas
- » tua et sanctificetur nomen tuum.
- « Voyez le ministre qui se rengorge et qui s'en
- » Et les districts qui s'assemblent, qui crient,
- » hurlent et qui raisonnent comme des districts:
- » point de grâce, nous ne voulons point de grâce.
- » Ce baron est un aristocrate; il faut qu'il soit
- » pendu. Necker se moque de nous; c'est un autre
- » aristocrate; qu'il prenne garde à lui; nous pour-» rions bien envoyer le Dieu à la lanterne.
- Et voyez-vous Necker dans la consternation?
- » Il n'a pas réussi, il est attéré, et, depuis ce jour-
- » là, le grand homme n'a plus été qu'un pauvre
- » homme. Sic transit gloria mundi. »

Le pamphlet fut saisi sur la prévention qu'il excitait les citoyens à la haine les uns contre les autres et contenait de graves offenses contre la personne même du roi.

Lorsque la fille de Necker, la célèbre M^{me} de Staël, apprit ce qui se passait, elle fit tenir à son père ce simple billet . « Sous le règne de Mazarin,

- » il parut un libelle contre ce ministre : le cardi-» nal, homme de génie, pour prouver combien il
- » nai, nomme de genie, pour prouver compien il » était au-dessus de la calomnie, même des vérités,
- » fit vendre sous le manteau le libelle que la police
- » ayait saisi et en retira 36,000 livres, ce qui le
- » fit beaucoup rire. Il donna en sous-main 200 louis
- » it beaucoup rire. It donna en sous-main 200 iour
- » à l'auteur. »

Necker, cela va sans dire, n'écouta pas le conseil de sa fille, et nous ne pensons pas non plus que le gouvernement français suive l'exemple de Mazarin, à l'égard de M. Rochefort.

En 1791 parut la Lanterne sourde, par Goret.

L'an XII de la République, la Lanterne de Diogène, qui vécut trois numéros. Elle portait cette épigraphe : « La liberté de la presse n'existe que » quand on peut injurier impunément ceux qui ont

» l'autorité. Autrement c'est une chimère. »

La Restauration eut aussi ses Lanternes:

La Lanterne magique de la Restauration (1814). La petite Lanterne magique, ou récit de grands événements (1814).

La petite Lanterne magique de 1824, par l'auteur de la précédente.

Après la lecture de quelques numéros du journal de M. Rochefort, et particulièrement des cinq ou six premiers, nous avons vu plusieurs personnes se demander ce qui avait pu donner à cette publication un pareil retentissement. « Chez nous, disaientelles, un écrit pareil n'aurait aucun succès; il nous faut quelque chose de plus solide et de plus digne. Si la Lanterne est si remarquable, alors les Feuilles de Houx, la Griffe, le Grelot étaient tout simplement des chefs-d'œuvres. »

Il faut avouer qu'il y a eu pour la Lanterne un véritable engouement qui a dû étonner nombre de gens; car à première vue, ce journal, où l'auteur se met beaucoup trop souvent en scène, n'a rien de bien extraordinaire: style négligé, parfois même vulgaire; de temps en temps une violente sortie

contre le gouvernement, une méchante goguenardise, et il faut le dire, assez rarement un vrai trait d'esprit. Il paraît que les Français lisent entre les lignes et y voient des choses que nous n'y voyons pas. Du reste, gardons-nous bien de critiquer une publication dont l'Europe entière dévore les pages; ce serait avoir trop d'audace; laissons plutôt parler un chroniqueur français:

« Certainement M. Rochefort ne possède pas l'érudition profonde, la phrase savamment étudiée, l'atticisme de Paul-Louis Courrier; il ne cisèle pas ses périodes et n'a point le trait ingénieusement empoisonné de M. Cormenin; il est moins correct que le premier, moins perfide que le second, mais il est lui, sa touche lui est propre. Il diffère donc, du tout au tout, de ses deux devanciers; il est autre enfin, mais autre aussi est l'auditoire à qui il s'adresse. Ce que le vigneron de Veretz et Timon voulaient, dans leur temps, remuer et éclairer, c'était la portion instruite du pays. M. Rochefort a dû viser à une popularité plus large, c'est à la démocratie toute entière qu'il s'adresse. De là, au point de vue littéraire, d'autres exigences de composition et de style, moins de pureté de diction en vue de l'effet et pour le même but des couleurs plus violentes, un dessin plus nettement tracé et plus crû, et peu de variété dans le travail de la brosse. Mais ce procédé uniforme n'est-il pas un certificat, un » moyen de ne point lasser ou détourner l'attention? C'est comme en musique le retour de la même pensée mélodique, qui d'abord n'est point comprise, mais qui répétée, finit par être saisie. »

Enfin, quoi qu'il en soit du genre de la Lanterne, du style de l'écrivain, il faut reconnaître que ce pamphlet a produit un effet considérable au sein des populations de la France; c'est une véritable bombe dont les éclats ont surpris tout le monde. Et pourquoi?... parce que si au milieu d'un peuple condamné au mutisme politique et privé depuis longtemps de ses libertés, il se trouve une homme assez audacieux pour oser élever la voix contre les abus du pouvoir et dire quelques dures vérités, sur quelque ton qu'il le fasse et quels que soient les procédés qu'il emploie, il est sûr d'être écouté et de rendre son nom populaire. L'auteur de la Lanterne a compris cela.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu de la séance constitutive de la Société genevoise pour la protection des animaux. Cette intéressante publication contient quatre mémoires sur cette œuvre essentiellement humanitaire, et composés par MM. H. Murisier, H. Lasserre, E. de Budé et Dr Baumgartner. A la suite de ces articles qui se complètent les uns les autres en traitant des idées protectrices au point de vue moral et utilitaire, cette brochure publie les statuts de la nouvelle association genevoise et la liste des membres qui s'est depuis, dit-on, considérablement augmentée. Nous ne doutons pas que la nouvelle de cette utile création ne soit accueillie avec satisfaction par toutes les Sociétés pro-

tectrices de la Suisse dont on a pu déjà apprécier les excellents résultats pratiques.

Une anecdote authentique.

Un homme de nos campagnes avait à soutenir un procès contre son épouse, à laquelle il avait administré, dans un moment d'oubli, quelques soufflets par trop inacceptables.

Comme la femme chérissait son mari à tel point qu'elle se tenait perpétuellement à ses pieds, elle vit dans cet incident conjugal un motif suffisamment grave pour établir l'identité des faits, aux fins de plaider ensuite son divorce. Elle, qui aurait mangé son mari pendant la lune de miel, regrettait maintenant qu'il ne fût point mangé.

Le mari reconnaissait intérieurement ses torts, mais voyant le but que poursuivait sa femme, il a pensé qu'une bonne tactique consistait à ne faire aucun aveu. « La giffle » ayant été administrée dans un moment où ils étaient seuls, il nia complétement l'accusation, pour dire que le mauvais génie de sa femme n'avait pas compris qu'il s'agissait d'une flatterie toute amicale.

Néanmoins chaque partie se présente à la barre, assistée d'un défenseur. Le mari avait supplié son avocat d'utiliser tous les moyens pour obtenir sa libération; il lui avait même promis une forte récompense, pour le cas où il parviendrait à démontrer son innocence. L'avocat s'étant chargé des mensonges, après que son client lui eut avoué sa faute, et la défense ayant été présentée avec beaucoup de talent, le tribunal unanime, considérant qu'il ne faut pas augmenter les divorces, si fréquents dans ce pays, reconnaît la non-culpabilité du mari, en condamnant la femme aux frais et dommages. Le mari pouvant conserver sa riche femme et lui enlever tout motif de divorce, veut cependant tenir sa promesse et témoigner à son avocat sa profonde reconnaissance. Mais comme la modestie de celuici ne peut accepter tout ce que la partie défenderesse lui offre, il finit par dire : « Puisque vous désirez me donner un témoignage d'estime, comme vous avez des vaches, vous me rendriez service en me donnant un fromage; je sais que le mien est bientôt épuisé! »

Aussitôt des promesses solennelles sortent de la bouche du mari; il garantit un fromage gras pour la quinzaine. Quinze jours se passent, un mois s'écoule, le terme de six semaines est atteint sans qu'un fromage se soit présenté chez notre avocat. Voyant cela, celui-ci prend sa plume et adresse à son ancien client une lettre dans laquelle nous avons remarqué le passage qui suit : « Vous m'aviez promis un fromage, le mien est terminé; j'attends tous les jours le souvenir que vous désirez m'offrir. » Par le retour du courrier il reçoit une réponse très laconique, dans laquelle on lisait : « Réflexion faite, j'ai reconnu que vous aviez tellement menti pour obtenir ma libération, que ma conscience s'oppose à vous donner le dit fromage. Du reste, ma chère

femme ne veut pas en entendre parler; je lui dois maintenant cet égard. »

Cette histoire vaut bien un fromage sans doute.



TREBOUX

9

Le comte se trouvait rapproché d'une dame à laquelle il semblait désirer d'adresser la parole tout en paraissant hésiter. Celle-ci, de son côté, jetait de temps à autre sur lui un regard à demi-moqueur. « Eh bien! messieurs les constitutionnels, dit-elle enfin, vous voilà au même point que nous.»

— Hélas! oui, madame la marquise; tout cependant ne serait pas perdu pour moi, si je pouvais espérer de regagner un jour votre bienveillance.

— Je suis généreuse, répondit-elle en lui tendant la main. Vous voyez que je fais les avances. Je croyais vous détester; mais en écoutant le récit de vos dangers, j'ai senti qu'il restait là encore quelque chose pour vous.

— Mes torts sont donc affreux, puisqu'ils m'ont exposé au

malheur de vous déplaire?

— Reconnaissez, cher comte, où nous ont menés vos utopies. Le peuple a-t-il besoin de droits? Il a besoin d'être dirigé par une main ferme. Ce qu'il y a de bon, c'est que ce peuple, sur le compte duquel on s'est tant apitoyé, nous regrette maintenant, et redemande ses anciens maîtres.

- Ah! madame! qui est-ce qui a pu vous persuader...

— Je suis sûre de ce que je vous dis. Vous allez bientôt voir finir cette affreuse comédie. Nous savons ici que les alliés en ont assez de la république. Avant deux mois je m'engage à vous reconduire en France. Croyez ce que je vous dis. C'est un fait dont je puis garantir l'authenticité. Oui, oui; vous avez beau faire l'incrédule. »

Au sortir de table, l'assemblée se grossit des habitués de la maison. Le bruit de l'arrivée d'un proscrit s'était répandu et excitait une vive curiosité. Administrateurs bernois, habitants des campagnes voisines, émigrés, tous ceux qui avaient accès chez Mme de Staël voulaient voir le héros du jour, qui, accessible, affable, se prêtait à tout. Il avait eu une conversation avec la femme de l'employé des finances, dont les regards l'avaient longtemps suivi, sollicitant quelques nouvelles de son mari, zélé royaliste, retenu en prison. Après de si douloureuses agitations, avec tant d'inquiétudes poignantes, elle s'étonnait de l'entrain et de l'apparence de gaîté qui régnaient parmi des proscrits comme elle; sa fille, peu accoutumée au monde, s'amusait de ce qu'elle voyait et de ce qu'elle entendait, tout en se reprochant presque cette distraction à ses préoccupations habituelles. Le comte avait écouté avec bonté le récit de leurs peines, il avait cherché à les rassurer, autant qu'on pouvait rassurer à cette époque.

Dans une autre partie du salon, Mme de Staël entretenait avec activité le bailli de Bonmont. La république de Berne était loin d'avoir des sympathies pour la France révolutionnaire; cependant, obligée à des mesures de précaution vis-àvis de sa formidable voisine, elle avait pris des décisions qui mécontentaient les émigrés; leur infatigable protectrice négociait sans cesse pour eux, ne négligeant aucun moyen de se rendre favorables les représentants du gouvernement.

A la suite de nombreuses invitations, le bailli de Bonmont s'était décidé à quitter sa demeure pittoresque au milieu des bois, pour se rendre à Coppet, soupirant intérieurement de l'heure tardive des dîners français. Il ne pouvait choisir un jour plus malencontreux; on sait combien cette heure s'était aggravée par l'incident de la matinée. Mais sa situation était devenue plus fâcheuse encore, lorsqu'il s'était vu, après le repas, bloqué dans une embrasure de la fenêtre, exposé à tout le feu de l'éloquence de la maîtresse de la maison, instante pour qu'il mît de côté une décision récente.

Franc et loyal militaire dans sa jeunesse, le bailli avait quitté, suivant les usages de sa caste, les régiments capitulés pour entrer dans le grand conseil de Berne. On voit qu'il n'avait pas eu le temps de faire de profondes études; aussi dans son administration, ordinairement paisible, se conduisait-il par les lumières de son bon sens naturel, et par les